

COMMUNE DE LE PERREY

Département de l'Eure
Arrondissement de Bernay
27500

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2025

PROCÈS-VERBAL

Date de convocation : 20 juin 2025

En exercice : 18

Présents : 12

Votants : 13

L'An deux mil vingt-cinq, **le 26 juin** à 19H30, le Conseil Municipal de la Commune de Le Perrey, légalement convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Monsieur Philippe MARIE, Maire.

Etaient présents :

MM. MARIE Philippe, CLOUET Joël, VARRON Franck, NUTTENS Maxime, TIHY Jean-Pierre et ROMAIN Florian ;

Mmes QUÉRUEL Sophie, SOMMIER Laëtitia, AZE-VASTEL Laure, BACHELEY Jocelyne, ROCHER-MUGLIONI Solange et GAVARD MARCAUD Danièle ;

Etaient absents :

MM. MINOUFLET Nicolas et GUILLEMARD Aurélien

Etaient absents excusés :

M. DESCHAMPS Yohann

Mme CLUZEL Aurélie (donne pouvoir à M. Marie Philippe)

Mmes EGRET Delphine et ALVES-MADUREIRA Aurélie

Monsieur le Maire rend hommage à Mr Henri DESANAUX et Mr Patrick EUDE, récemment disparus, et invite le conseil à observer une minute de silence avant l'ouverture de la séance.

VÉRIFICATION DU QUORUM ET ÉNONCÉ DES PROCURATIONS – OUVERTURE DE LA SÉANCE ET NOMINATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination du secrétaire de séance. **Mr Florian ROMAIN** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions.

Le procès-verbal de la précédente réunion est validé à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N°033/2025 : ATTRIBUTION DU LOGEMENT COMMUNAL DE ST THURIEN

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'étude pour l'attribution du logement de St Thurien au 33 place de l'église est déléguée à l'agence LAFORET de Pont-Audemer.

Par délibération n°024/2025, en date du 22 avril 2025, le conseil municipal a décidé la durée du bail, le montant du loyer et de la caution, les modalités de révision et les garanties demandées aux candidats.

Il revient au conseil de retenir le dossier de candidature parmi ceux transmis par l'agence LAFORET.

Après étude des dossiers, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** d'attribuer le logement à Mme SENINCK Céline et M. ODIENNE Laurent
- **DIT QUE** le bail prendra effet à compter du 18 juillet 2025.

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N°034/2025 : DEMANDE DE FOND DE CONCOURS AUPRÈS DE LA CCPAVR POUR LE REMPLACEMENT DE LA PORTE D'ENTRÉE DU SALON DE COIFFURE

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'il a été interpellé par la gérante du salon de coiffure « Hair Harmony » pour le remplacement de sa porte d'entrée.

L'installation de la nouvelle porte permettrait de faire des économies d'énergie et de réduire les factures d'électricité.

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a fait établir un devis pour ledit remplacement.

Il précise qu'un financement pourrait être demandé auprès de la CCPAVR au titre d'un fonds de concours, à hauteur de 50% du coût total HT + 10% pour l'intérêt communautaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis de l'entreprise KMC OUVERTURES de Pont-Audemer d'un montant de 3681,01€ HT pour la fourniture et l'installation d'une nouvelle porte d'entrée au salon de coiffure.
- **DEMANDE** à Monsieur le Maire de solliciter un fonds de concours auprès de la Communauté de Communes Pont-Audemer Val de Risle d'un montant de 1840,50 €.

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N°035/2025 : DEMANDE DE FOND DE CONCOURS AUPRÈS DE LA CCPAVR POUR L'ACQUISTION D'UN PUPITRE DE CONFÉRENCE

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'un pupitre de conférence serait utile pour ses prises de parole lors des divers événements communaux.

Monsieur le Maire précise qu'un financement pourrait être demandé auprès de la CCPAVR au titre d'un fonds de concours, à hauteur de 50% du coût total HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis de la société SEDI d'un montant de 765,00 € HT pour la fourniture d'un pupitre de conférence.
- **DEMANDE** à Monsieur le Maire de solliciter un fonds de concours auprès de la Communauté de Communes Pont-Audemer Val de Risle d'un montant de 382,50 €.

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Arrivée de Mr Yohann DESCHAMPS

INFORMATIONS DIVERSES :

AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION AVEC RTE POUR LE PASSAGE DE LA LIGNE HTA SUR UNE PARCELLE COMMUNALE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, dans le cadre du projet de création d'une ligne aérienne de 400 000 volts entre Rougemontiers et la zone industrielle de Port Jérôme, il est demandé au conseil d'autoriser le Maire à signer une convention avec le Réseau de Transport d'Electricité (RTE) en raison d'une parcelle communale impactée par le projet.

Mr Le Maire ajoute que le poteau implanté sur la parcelle communale sera enlevé et la ligne enterrée.

Considérant l'absence des différents éléments et de la convention, sollicités auprès de la société EIFFAGE, et qui ne seront fournis qu'à la fin de l'été, Mr le Maire annonce le report de cette décision au prochain conseil municipal.

RECENSEMENT DES PROJETS SIEGE POUR 2026

Monsieur le Maire rappelle que, comme chaque année, la commune doit recenser les opérations qu'elle envisage sur le réseau électrique, sur l'éclairage public et sur la transition énergétique.

Une réponse doit être retournée au SIEGE avant le 25 juillet 2025 pour des travaux en 2026.

Le conseil est informé de l'absence de projet pour 2026.

REPLACEMENT DES RADIATEURS ÉLECTRIQUES A LA MAM

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'il a été interpellé par l'association « Les Mini Pouss' » pour le remplacement des radiateurs électriques, jugés trop anciens et trop énergivores. L'installation de nouveaux appareils permettrait de faire des économies d'énergie et de réduire les factures d'électricité.

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a fait établir un devis pour le remplacement des radiateurs.

Considérant la somme de travaux déjà effectués dans les locaux, le conseil décide de reporter l'étude de la demande à une date ultérieure.

QUESTIONS DIVERSES

- Rappel des dates des manifestations à venir :
 - vendredi 27 juin : spectacle de l'école de Fourmetot
 - dimanche 6 juillet : apéritif estival
- Le bulletin communal sera distribué par les agents techniques début de semaine 27.
- Les deux assistantes de la MAM peuvent actuellement accueillir 8 enfants. Elles vont demander une dérogation pour en accueillir deux de plus.
- La pose du robot tondeur devant la salle communale interviendra le 25 juillet.
- Le début des opérations de fauchage sur les communes déléguées de Saint Ouen des Champs et de Saint Thurien est annoncé pour cette semaine.
- L'entreprise d'électricité Lebellois a été sollicitée pour le dysfonctionnement des micros dans l'église de Saint Ouen des Champs. L'opération est prévue ce lundi.
- Des devis ont été demandés auprès de plusieurs traiteurs pour le repas des aînés. Reste à étudier comment palier à l'absence de service inclus. Monsieur le Maire va reprendre contact avec le traiteur concerné.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du conseil municipal est levée à 20h15.

Le secrétaire de séance,
Florian ROMAIN

Le Maire,
Philippe MARIE